



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation interministérielle
à l'hébergement et à
l'accès au logement**

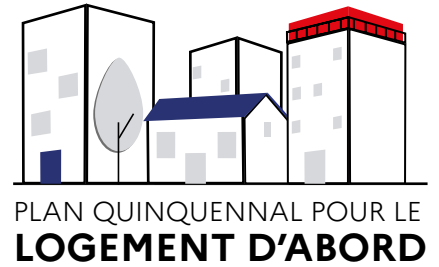
DOSSIER DE PRESSE

En 2021, le service public de la rue au logement, nouveau cadre d'action du **Logement d'abord**



Janvier 2021

Le Logement d'abord c'est



- Une **ambition de diminuer de manière significative le nombre de personnes sans domicile d'ici 2022** grâce à un plan quinquennal porté par le Président de la République.
- **Viser un accès direct au logement avec un accompagnement adapté** aux besoins des personnes : l'insertion se fait directement dans le logement.
- Passer d'une réponse construite dans l'urgence à **des solutions pérennes de retour au logement** et faire donc de la production de logements abordables une priorité.
- **Une mobilisation de tous les acteurs** sur les territoires.
- **Une politique tournée vers la recherche d'une performance sociale, qui a fait ses preuves et dont** les résultats sont suivis au plus haut niveau de l'État.
- **Des actions de prévention des ruptures** pouvant conduire à la rue.

235 000 personnes logées

depuis le lancement du plan Logement d'abord

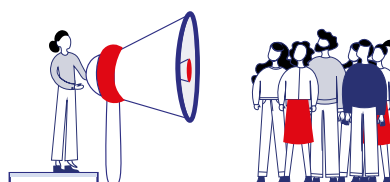
Le Service public de la rue au logement

Un nouveau cadre d'action pour le Logement d'abord



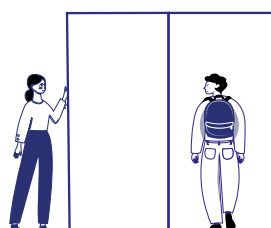
septembre 2020

Annnonce du second appel à manifestation d'intérêt



septembre 2019

Annnonce d'un Acte II du Logement d'abord. 60M€ mobilisés pour développer l'offre de logements abordables et l'accompagnement vers et dans le logement



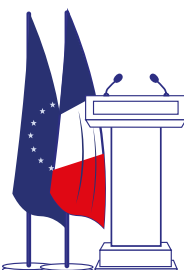
mars 2018

Sélection de 23 territoires de mise en oeuvre accélérée du Logement d'abord



juin 2018

Publication des 60 mesures du Plan Logement d'abord



11 septembre 2017

Annnonce du plan Logement d'abord à Toulouse par le Président de la République





En septembre 2017, le Président de la République lançait le plan quinquennal pour le Logement d'abord avec l'objectif d'apporter une réponse structurelle plus performante aux situations de sans-abrisme en France. Depuis trois ans, ce plan a consacré un vrai changement de paradigme de l'action publique dans le domaine social et a profondément fait progresser les esprits.

Ce nouveau modèle d'action publique, qui vise un accès rapide au logement avec un accompagnement adapté, a d'ores et déjà produit des résultats très significatifs dans plusieurs domaines, à commencer par le relogement des ménages hébergés, la production de PLAI et de pensions de familles, l'ouverture de places en intermédiation locative, la prévention des ruptures ou encore la mobilisation de logements pour les réfugiés.

Après un acte I qui a posé les bases, l'ambition de l'acte II du Logement d'abord est de revisiter l'ensemble des gouvernances et des "modes de faire" de la politique publique de l'hébergement et de l'accès au logement pour qu'elle porte pleinement ses fruits. Nouveau cadre d'action du Logement d'abord, le Service public de la rue au logement que le gouvernement a souhaité mettre en place en 2021 concrétise cette ambition pour aller plus vite et apporter des réponses plus fortes aux personnes en difficulté. L'enjeu est de mettre en place une organisation tournée vers la performance de l'action publique, avec une meilleure coordination des parties prenantes, tant au niveau national qu'au niveau local, permettant un suivi continu des parcours des personnes pour un accès beaucoup plus rapide au logement.

Appuyé sur une approche transversale forte, le Service public de la rue au logement, dont l'animation et le pilotage sont confiés à la Dihal, ne portera pleinement ses fruits qu'avec l'engagement de tous, en favorisant un travail plus coopératif, plus partenarial, plus fluide entre l'État et ceux qui sont au contact des réalités quotidiennes des plus démunis de nos concitoyens. Je sais que cet engagement est déjà très largement à l'œuvre. J'assure aujourd'hui plus que jamais l'ensemble des acteurs du sans-abrisme de ma volonté de porter plus haut encore le Logement d'abord dans les priorités des politiques publiques de notre pays, pour progresser sans relâche dans la réponse au mal-logement et à la précarité.

Emmanuelle Wargon

Ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique,
chargée du logement



L'année 2021 verra la mise en place d'un nouveau service public « de la rue au logement » en réponse à la nécessité d'accélérer la prise en compte de l'approche du Logement d'abord pour apporter des réponses toujours plus adaptées et pérennes aux personnes en situation de sans-abrisme. Le projet de ce service public a été construit sur la base d'une très large concertation avec l'ensemble des parties prenantes du Logement d'abord, tous horizons, statuts et compétences confondus, du niveau national et du niveau local, dans l'objectif d'ouvrir un vrai dialogue sur les axes de progrès opérationnels possibles pour cette politique publique.

Son ambition première est de diminuer de manière significative le nombre de personnes sans domicile dans notre pays. Il s'agit d'une transformation stratégique en profondeur qui permettra de passer d'une réponse construite dans l'urgence à un accès le plus rapide possible au logement avec un accompagnement social adapté aux besoins. La crise sanitaire du covid-19 et le confinement ont démontré plus que jamais le rôle protecteur du logement à titre individuel mais aussi pour la collectivité dans son ensemble.

Le Service public de la rue au logement, c'est une gouvernance unifiée, des leviers d'intervention rassemblés, un pilotage par objectifs et résultats. Le Service public de la rue au logement se met au service de ceux qui agissent sur le terrain, en facilitant leur action et leurs projets. Il est à l'écoute des préoccupations des acteurs et s'inscrit dans un processus d'amélioration continue, permettant la construction de solutions innovantes. Dans un cadre renforcé d'appels à manifestation d'intérêt, il s'appuie sur une plus grande territorialisation de l'action et la recherche de dynamiques partenariales plus actives au niveau local comme au niveau national. La meilleure illustration de cette volonté est le deuxième appel à manifestation d'intérêt pour la mise en œuvre accélérée du Logement d'abord pour agir, ensemble, au plus près du terrain et des difficultés.

La mission qui est devant nous tous est essentielle. En donnant un nouvel élan au Logement d'abord avec une approche combinée des questions de logement, d'emploi, d'éducation et de santé, le service public de la rue au logement doit multiplier notre énergie collective pour lutter plus efficacement contre le sans-abrisme. Il s'agit d'un enjeu majeur de solidarité nationale et de respect de la dignité des personnes en situation de précarité.

Sylvain Mathieu

Délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement

2020, le Logement d'abord en chiffres



235 000

personnes ont pu accéder au logement depuis la rue ou les dispositifs d'hébergement depuis 2018



35%

de la population française vit dans les 46 territoires de mise en oeuvre accélérée du Logement d'abord.

En 2020, 13 821 logements sociaux ont été attribués à des ménages hébergés en hébergement d'urgence, centre d'hébergement et de réinsertion social ou à l'hôtel, et 7 970 l'ont été en faveur de ménages se déclarant sans abri ou en habitat de fortune (soit un total de 21 791).

Après deux mois d'interruption quasi-totale des attributions au printemps 2021 lors de la première période de confinement, un rebond significatif a permis de limiter l'écart entre l'année 2020 et l'année 2019 à -6% (-7% pour les ménages hébergés et -5% pour les ménages sans abri). En effet, entre juin et décembre 2020, 1700 attributions de plus en faveur des ménages sans domicile ont été réalisées en comparaison avec la même période de 2019.



66 600

ménages issus de l'hébergement généraliste ou sans-abri ont accédé au logement social depuis le lancement du plan Logement d'abord



4 362

places en pensions de famille et résidences accueil ouvertes depuis 2017

Ces petites résidences sociales sont dédiées au logement pérenne de personnes au long parcours d'exclusion.

En 2021, le forfait journalier pour les pensions de famille est revalorisé de 16€ à 18€ par personne logée. Ce forfait finance les postes d'hôtes de maison qui assurent l'animation de la vie quotidienne et accompagnent les résidents dans l'appropriation de leur logement.

28M€ supplémentaires ont été votés en loi de finances 2021 pour développer ce dispositif et revaloriser leur financement par l'État.

40 projets sélectionnés pour accompagner 1 000 personnes en situation de grande marginalité

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt « pour la mise en place de projets d'accompagnement de personnes en situation de grande marginalité dans le cadre d'un lieu de vie innovant à dimension collective », lancé dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et du plan Logement d'Abord, le lundi 12 octobre 2020 par Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, et Emmanuelle Wargon, ministre déléguée chargée du Logement, **une quarantaine de projets ont été sélectionnés sur l'ensemble du territoire.**

Ces projets expérimentaux, **financés à hauteur de 15 millions d'euros**, bénéficieront à **plus de 1 000 personnes en situation de grande marginalité** qui se verront proposer un accompagnement soutenu et individualisé adapté à leurs besoins. Issues des retours d'expérience de la période du premier confinement et s'appuyant sur des initiatives locales le plus souvent co-portées par plusieurs opérateurs et accompagnées par les services de l'Etat, les projets ont une approche pluridisciplinaire. Une évaluation nationale permettra à échéance des trois ans de cette expérimentation de déterminer les conditions optimales de mise en œuvre.



100 millions €

mobilisés dans le cadre du plan France Relance pour développer ou rénover les structures collectives existantes (centres d'hébergement, accueils de jour, aires d'accueil des gens du voyage, foyers de travailleurs migrants)



© Thomas Barot

Une diminution historique du nombre d'expulsions locatives en 2020

Dans un contexte exceptionnel marqué par la crise sanitaire relative à la pandémie de Covid-19, le nombre d'expulsions locatives avec recours de la force publique marque un recul historique sur l'ensemble du territoire. **Au 31 octobre, date d'entrée en vigueur de la trêve hivernale 2020-2021, ce sont ainsi moins de 3 500 ménages qui ont été expulsés de leur logement soit une diminution de 79% par rapport à l'année 2019.**

Pendant la crise sanitaire, la trêve hivernale des expulsions locatives a été prolongée, de façon inédite, d'abord jusqu'au 31 mai puis jusqu'au 10 juillet avec la prolongation de l'état d'urgence sanitaire. Il est également à noter que dans la grande majorité des cas, ces expulsions ne sont pas « sèches ». Conformément à l'instruction gouvernementale du 2 juillet 2020, et en accord avec les principes du plan Logement d'abord, la consigne a été passée aux préfets de veiller, autant que possible, à proposer aux personnes expulsées des solutions de relogement ou d'hébergement.

La mobilisation des services territoriaux de l'État et de l'ensemble de leurs partenaires a permis de proposer des solutions très concrètes aux personnes en difficulté pour éviter toute remise à la rue. Ainsi en Gironde, le nombre d'expulsions avec recours de la force publique est en recul de 86%, avec une proposition systématique de solutions d'hébergement pour les ménages. Ce bon résultat est couplé à un report ou un refus du recours à l'expulsion lorsque les ménages présentaient des vulnérabilités (personnes âgées, handicapées, ou en présence d'enfants). Dans les Yvelines, les expulsions sont également en recul de près de 70% et là encore, la majorité des personnes concernées se sont vues proposer une solution de relogement ou d'hébergement.



23 850

places ouvertes en intermédiation locative depuis le lancement du plan Logement d'abord

En 2020, **9 441 places nouvelles en intermédiation locative** ont été ouvertes, soit **107% de l'objectif annuel**. L'objectif de 40 000 places fin 2022 est à 60% atteint.

La création de places financée par l'Etat s'est fortement accélérée sous l'effet du plan de relance de l'intermédiation locative de 2018. Le rythme de création était nettement plus faible avant 2018 (entre +3 000 et +5 000 places par an entre 2014 et 2017).

Au 31 décembre 2020, le parc installé s'élève à environ 57 000 places qui représentent près de 22 000 logements mobilisés (moyenne de 2,6 places par logement).



18 100

personnes réfugiées ont été logées en 2020 soit localement, soit dans le cadre d'une mobilité nationale ou dans le cadre du programme européen de réinstallation

Accès au logement des réfugiés, des dispositifs mobilisés malgré le contexte de crise sanitaire

En 2020, **9 865 logements ont été mobilisés en faveur de 18 100 bénéficiaires de la protection internationale**. Ainsi, malgré un accès au logement des réfugiés fortement impacté par la première période de confinement et grâce à une forte mobilisation des territoires et des opérateurs, l'objectif de mobilisation de 10 000 logements est atteint à 99%.

La Dihal pilote également un dispositif de mobilité géographique à destination des réfugiés hébergés dans des territoires tendus via la plateforme nationale pour le logement des réfugiés. **Depuis 2015, 4 615 personnes volontaires pour réaliser un parcours mobilité ont été relogées.**

Des Cohabitations solidaires pour renforcer les liens entre les personnes réfugiées et la société française

En parallèle, la Dihal développe depuis 2017 un dispositif favorisant le lien entre les réfugiés et la société française. Après une première expérimentation de l'hébergement citoyen, la Dihal a lancé, en 2019, le dispositif Cohabitations solidaires qui déploie des **projets d'hébergement de réfugiés chez des particuliers mais aussi des colocations mixtes entre réfugiés et français avec un accompagnement social global** pour une durée d'un an. En 2019 et 2020, 322 personnes ont bénéficié de ce dispositif.

Le bilan de ces deux expérimentations a largement démontré les effets positifs en termes d'intégration pour les personnes accueillies : apprentissage de la langue française, insertion socio-professionnelle, accès au logement ...

EMILE : de nouveaux territoires rejoignent le programme pour sa deuxième année de mise en oeuvre

Lancé à l'été 2019, le programme EMILE (Engagés pour la Mobilité et l'Insertion par le Logement et l'Emploi) piloté par la Dihal, vise à proposer à des personnes en difficulté d'insertion professionnelle et mal-logées en Île-de-France, de débiter un nouveau projet de vie dans un territoire d'accueil hors Île-de-France, en répondant aux besoins en emploi et aux capacités de logement de ces territoires. En septembre 2020, pour la deuxième année du programme, EMILE a intégré trois nouveaux territoires d'accueil dont la Mayenne.

La Mayenne, un nouveau territoire engagé pour l'insertion par l'emploi et le logement

La Mayenne fait partie des trois nouveaux territoires ayant rejoint le programme dans le cadre de l'année 2. Forte de l'engagement de nombreux acteurs locaux, la Mayenne a inscrit le programme EMILE dans son CLEFOP (Comité local de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle), et présente des résultats déjà probants. **La première immersion réalisée en janvier s'est concrétisée par l'installation d'une famille de 4 personnes.** Au moins 5 immersions sont à venir dans les prochaines semaines.

Au niveau des perspectives, les remontées d'offres d'emplois traduisent un **fort besoin de main-d'œuvre du territoire, malgré la crise sanitaire. Ainsi, 94 offres d'emplois pouvant correspondre à des candidats EMILE sont à pourvoir.** Pour absorber un plus grand nombre de candidats EMILE, des immersions collectives sont envisagées dès le mois de février.

Ouverture de nouveaux dispositifs Un Chez-soi d'abord

L'année 2020 a permis l'ouverture de cinq nouveaux sites du dispositif « Un Chez-soi d'abord » : La Réunion, le département des Hauts-de-Seine et le doublement du site de Marseille qui seront dotés de 100 places chacun et les agglomérations de Saint-Étienne et Besançon avec 55 places chacune. De plus trois autres sites sont en cours de création pour une ouverture d'ici mars 2021 (Pau, Poitiers et La Corse pour 55 places chacun). Enfin des travaux sont en cours pour ouvrir un dispositif de 100 places sur le département de la Seine Saint-Denis d'ici mi-2021. Au 31 mars 2021 ce seront 20 dispositifs qui auront été autorisés soit au total 1775 places créées.



5 sites

du programme "Un Chez-soi d'abord" ont ouvert en 2020. Au 31 mars 2021, ce sont au total 20 sites qui auront été ouverts.



Les résultats positifs de la phase expérimentale (2011/2016) sont confirmés avec un **maintien dans le logement de plus de 80%** des personnes intégrées, un faible taux d'incidents témoignant d'une bonne intégration dans le logement et aucun cas grave ni de décès lié à l'épidémie de Covid 19 signant le **rôle protecteur du logement et le travail d'accompagnement soutenu par les équipes tout au long de l'année.**

L'expérimentation « **Un chez-soi d'abord** » jeunes conduite à Lille et Toulouse entre dans sa deuxième année avec **plus de 75 jeunes entre 18 et 22 ans accompagnés et logés.** Les premiers éléments sont positifs avec une appropriation du logement et une orientation vers l'emploi ou la formation plaidant en faveur d'une intervention précoce pour limiter les effets négatifs d'un passage prolongé à la rue.

Expérimenté à partir de 2011, le programme «Un Chez-soi d'abord» vise à répondre à la situation des personnes sans-abri les plus vulnérables qui présentent des troubles psychiques sévères, des addictions et échappent aux dispositifs d'accompagnement classiques. Il change radicalement leur prise en charge en proposant un accès dans un logement ordinaire directement depuis la rue, moyennant un accompagnement soutenu et pluridisciplinaire au domicile.

Le rythme de montée en charge a pu être maintenu malgré la crise du Covid et, à ce jour, **environ 1000 personnes sont logées et accompagnées.** Le déploiement se poursuit en 2021 avec la perspective d'ouverture de **9 nouveaux dispositifs** permettant une couverture de l'ensemble des régions (dont deux territoires ultramarins).

Le déploiement continue en 2021 avec la perspective d'ouverture de **9 nouveaux dispositifs.**

Des travaux visant l'essaimage en zone rurale seront lancés en mars 2021 en s'appuyant sur les territoires de mise en œuvre accéléré du Logement d'abord.



150

emplois supplémentaires seront créés en 2021 au sein des Services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) pour renforcer les plus de 1 000 emplois déjà mobilisés



8 millions d'euros

supplémentaires mobilisés par l'État en 2020 et 2021 pour développer l'offre d'accueil de jour pour les personnes sans abri

Création de 26 équipes mobiles de visite à domicile des personnes menacées d'expulsions en 2021 et 2022



Dans le contexte de crise sanitaire, le gouvernement s'engage pour la prévention des expulsions locatives, et l'accompagnement des personnes menacées d'expulsion suite à l'annonce par le Premier ministre de l'acte II de la stratégie nationale de lutte et de prévention contre la pauvreté le 24 octobre 2020. Dès le début de l'année 2021, 26 équipes mobiles, composées de 3 à 5 travailleurs sociaux ou juristes, seront déployées dans les départements les plus tendus en matière de logement et de procédures d'expulsion locative.

Dotées d'un budget de 8 millions d'euros sur deux ans, elles auront une double mission auprès des ménages à différents stades de la procédure d'expulsion :

1. **Aller à la rencontre des locataires en situation d'impayé**, inconnus des services sociaux ou ne répondant pas aux sollicitations traditionnelles, afin d'éviter l'aggravation des situations notamment dans le contexte de la crise Covid, et l'apparition de nouveaux publics ;
2. **Accompagner le traitement des situations d'impayés accumulés**

L'implication des ménages concernés est en effet indispensable pour permettre de mobiliser tous les dispositifs existants en matière de maintien dans le logement (apurement de la dette, médiation avec le bailleur, etc.), ou de relogement (ouverture de demande de logement social, etc.).



Depuis 2020, un acte II pour accélérer le déploiement du plan Logement d'abord

Deux ans après le lancement du plan Logement d'abord, et fort d'une dynamique nouvelle dans les territoires montrant des résultats positifs en matière d'accès au logement des personnes sans-abri et mal logées, Julien Denormandie, alors ministre chargé du Logement annonçait le 13 septembre 2019, à l'occasion de la première conférence nationale des acteurs de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, le lancement de l'Acte II du Logement d'abord. Cette nouvelle étape dans le déploiement du modèle Logement d'abord, marquée notamment par un renforcement des crédits dédiés à cette politique témoigne de l'engagement de l'État à permettre à toutes et tous d'accéder le plus rapidement possible à un logement pérenne et à un accompagnement pluridisciplinaire adapté aux besoins des personnes.

À partir de 2020, 60 millions d'euros supplémentaires ont été mobilisés pour développer l'offre de logements abordables et l'accompagnement vers et dans le logement. Ces crédits visent à permettre l'atteinte des objectifs fixés au lancement du plan Logement d'abord, en particulier les 40 000 places nouvelles en intermédiation locatives et 10 000 ouvertures de places en pension de famille. Ils permettent par ailleurs, grâce à un accord entre l'État et l'Union sociale pour l'habitat, de renforcer le fonds national d'accompagnement vers et dans le logement (FNAVDL).

2 000 places «Un Chez-soi d'abord» disponibles en 2022

L'acte II du Logement d'abord est également marqué par l'extension du dispositif "Un Chez-soi d'abord" qui permet depuis 2011 l'accès direct au logement à des personnes souffrant de graves troubles psychiques grâce à un accompagnement pluridisciplinaire adapté à leurs besoins. Entre 2020 et 2022, ce sont ainsi 12 nouveaux sites qui auront été ouverts, portant à 2 000 le nombre de places disponibles sur l'ensemble du territoire.


Par ailleurs, dès 2020, les crédits alloués à la résorption des bidonvilles, dans lesquels vivent majoritairement des personnes migrantes intra-européennes, ont été doublés, passant de 4 à 8 millions d'euros, pour soutenir les actions déployées dans les territoires permettant l'intégration et l'accès au logement de ces populations. En 2020, l'accent a particulièrement été mis sur la scolarisation des enfants grâce à un programme d'accompagnement vers et dans l'école" des enfants en situation de grande précarité. Pour l'année 2020, ce sont trente professionnels qui ont été recrutés par des associations de terrain sur quinze territoires ciblés, avec pour missions de sensibiliser les familles à l'enjeu scolaire, d'aider aux démarches d'inscription et de prévenir les risques de décrochage, considérablement accrus par la crise sanitaire.

Dans le cadre de l'Acte II du Logement d'abord, **60 millions d'euros** ont été mobilisés pour développer l'offre de logement abordables et l'accompagnement vers et dans le logement

La crise sanitaire du covid-19 et le confinement ont démontré plus que jamais **le rôle protecteur du logement** à titre individuel mais aussi pour la collectivité dans son ensemble

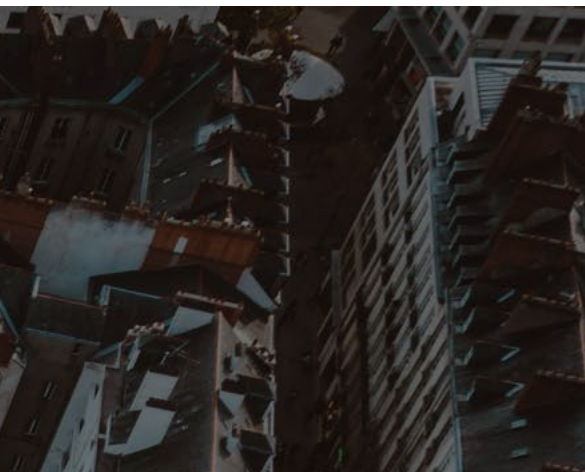
Enfin, la crise sanitaire du covid-19 et le confinement ont démontré plus que jamais le rôle protecteur du logement à titre individuel mais aussi pour la collectivité dans son ensemble. Les personnes sans domicile cumulent des problématiques sociales et sanitaires qui les rendent particulièrement vulnérables et les structures d'accueil et d'hébergement en grand collectif se sont révélées inadaptées pour appliquer les mesures rigoureuses de confinement recommandées (promiscuité dans les structures collectives, vétusté de certains locaux, cherté des dispositifs hôteliers, et plus généralement des dispositifs d'urgence).

Pour les personnes en grande précarité sociale, la stratégie du Logement d'abord apporte non seulement la sécurité d'un logement (protection physique du toit, protection symbolique par l'ancrage dans un « chez-soi », protection juridique de l'occupation), mais également celle d'un accompagnement adapté, rapidement mobilisable si nécessaire, que ce soit dans le parc social ou dans le parc privé. À ce titre, le Logement d'abord, avec son approche spécifique, notamment dans son volet santé, apparaît également comme une politique particulièrement adaptée aux situations de crises sanitaires.



23 nouveaux territoires s'engagent dans la mise en oeuvre accélérée du Logement d'abord

Le Logement d'abord poursuit son déploiement avec la **sélection de 23 territoires de mise en oeuvre accélérée dans le cadre du second appel à manifestation d'intérêt** lancé en septembre dernier par Emmanuelle Wargon, ministre chargée du Logement. **Les 46 territoires désormais engagés bénéficient d'une enveloppe de 15 millions d'euros de crédits supports**, répartis entre les territoires en fonction des enjeux et des projets présentés, qui financeront notamment l'ingénierie et le déclenchement rapide de mesures d'accompagnement vers le logement de ménages sans domicile.



Dans chaque département, **les services de l'Etat sont pleinement engagés pour construire et porter le projet avec les collectivités.** Ce partenariat local, qui intègre également l'ensemble des acteurs des secteurs de l'hébergement et du logement, est un vecteur clé de succès des actions qui seront engagées.

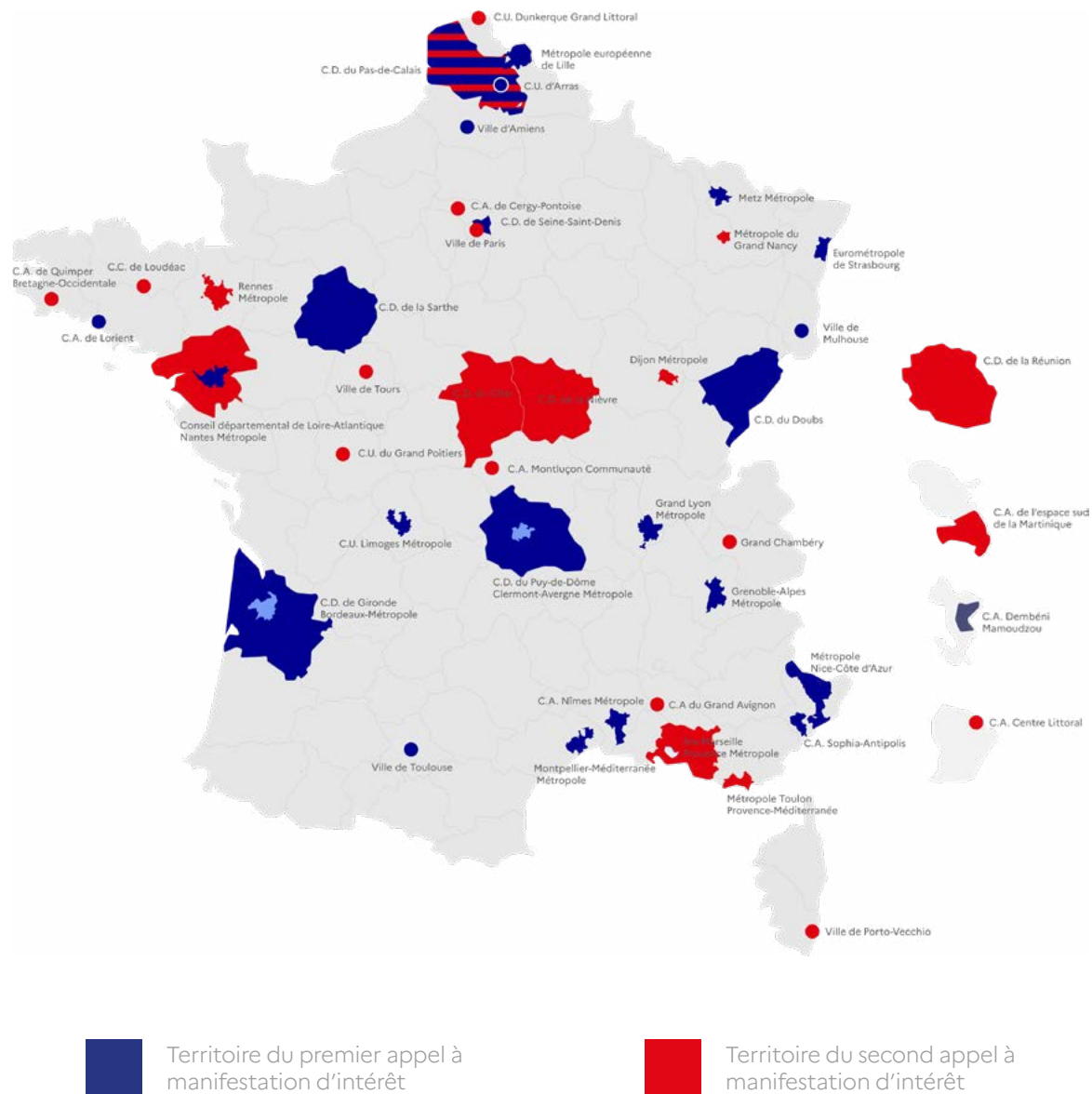


Le jeudi 10 septembre 2020, Emmanuelle Wargon, ministre chargée du Logement lançait un second appel à manifestation d'intérêt auprès des collectivités locales afin de sélectionner de nouveaux Territoires de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord. Le 20 janvier 2021, s'est tenu un comité d'examen des dossiers, à l'invitation de la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement. Ce comité a réuni les grandes fédérations des secteurs de l'hébergement et du logement, les trois associations d'élus partenaires de l'appel à manifestation d'intérêt (l'Assemblée des départements de France, l'Assemblée des Communautés de France et France Urbaine) ainsi que les administrations concernées par le pilotage du plan. Le nombre de dossiers reçus et leur qualité, saluée par le comité de sélection, confirment l'intérêt des collectivités locales pour le déploiement sur leur territoire du Logement d'abord. C'est pourquoi, il a été proposé d'étendre le plan Logement d'abord à **23 nouveaux territoires** au lieu d'une dizaine prévue initialement par l'appel à manifestation d'intérêt. **Cette volonté des territoires est alimentée par les retours d'expériences et les bons résultats obtenus au sein des 23 premiers territoires de mise en œuvre accélérée dont le soutien sera poursuivi en 2021.**

Ce sont donc 23 nouveaux territoires qui ont été sélectionnés ce jeudi 28 janvier pour déployer de façon accélérée le Logement d'abord. **Ces collectivités seront soutenues financièrement par l'État, notamment par des crédits issus de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté,** pour la mise en œuvre de stratégies de transformation structurelle de l'action publique en faveur de l'accompagnement vers le logement des personnes sans domicile. Sur ces territoires, **le Logement d'abord viendra nourrir les politiques locales de l'habitat et de l'action sociale – compétences sur lesquelles les collectivités sont cheffes de file – afin d'approfondir les synergies avec l'action de l'Etat relative à la réponse aux situations d'urgence sociale.**

Les dossiers retenus reflètent la diversité des situations territoriales et des problématiques liées à l'accès au logement avec notamment des **métropoles et agglomérations qui présentent des enjeux très forts quant au sans-abrisme** et des parcs d'hébergement saturés à l'image de la Ville de Paris, de la Métropole d'Aix-Marseille ou de la Métropole de Rennes. **Des agglomérations de taille moyenne souhaitent également s'engager sur des stratégies ambitieuses de résorption du sans-abrisme** comme la ville de Tours, l'agglomération du Grand Chambéry ou la communauté urbaine de Dunkerque. **Des départements ruraux** tels que la Nièvre et le Cher ont également été retenus pour travailler notamment sur des problématiques telles que la prévention des ruptures dans les parcours résidentiels ou la construction de stratégies permettant l'accès simultané à l'emploi et au logement. Enfin, **des communes et EPCI de plus petite envergure mais très investis et volontaires seront soutenus pour relever les défis de leurs territoires** en matière de lutte contre le sans-abrisme et la grande précarité à l'image de la Ville de Porto-Vecchio ou de Loudéac Communauté. **Trois territoires ultra-marins,** le Conseil départemental de la Réunion, la Communauté d'agglomération Espace sud de la Martinique et la communauté d'agglomération Centre Littoral en Guyane, viendront de plus rejoindre la communauté d'agglomération de Dembéli-Mamoudzou pour accélérer notamment la mise en œuvre du plan Logement Outre-mer lancé en 2019.

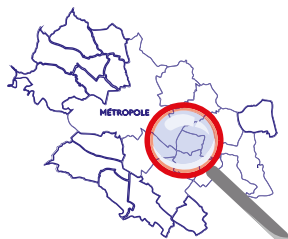
Carte des territoires de mise en oeuvre accélérée du Logement d'abord



Liste des 23 territoires sélectionnés en 2021

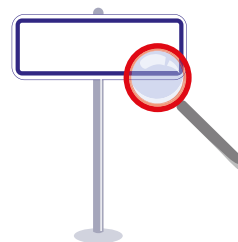
- Métropole Toulon-Provence-Méditerranée
- Rennes Métropole
- Aix-Marseille-Provence Métropole
- Dijon Métropole
- Métropole du Grand Nancy
- Quimper Bretagne occidentale
- Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise
- Montluçon Communauté
- Communauté d'agglomération de l'espace sud de la Martinique
- Grand Chambéry
- Ville d'Avignon
- Communauté urbaine de Dunkerque Grand Littoral
- Communauté d'agglomération Centre Littoral
- Communauté urbaine du Grand Poitiers
- Loudéac Communauté Bretagne Centre
- Ville de Paris
- Ville de Porto-Vecchio
- Ville de Tours
- Conseil départemental du Pas-de-Calais
- Conseil départemental de la Nièvre
- Conseil départemental de Loire-Atlantique
- Conseil départementale de la Réunion
- Conseil départemental du Cher

Le profil des territoires retenus



Des métropoles et agglomérations ...
... présentant des enjeux très forts quant au sans-abrisme et des parcs d'hébergement saturés

Paris, Aix-Marseille, Dijon,
Rennes, Cergy-Pontoise...



Des communes ou EPCI ...
... plus petits mais très investis et volontaires pour relever les défis de leurs territoire en matière sans-abrisme :

Ville de Porto-Vecchio,
Loudéac Communauté



Des pôles urbains ...
moins denses et présentant un marché locatif plus détendu et souhaitant s'engager sur des stratégies ambitieuses de résorption du sans-abrisme

Grand Chambéry, Tours,
Quimper agglomération,
Communauté urbaine de Dunkerque ...




Des départements ruraux ...
... avec des problématiques diverses telles que la revitalisation des centres bourgs, la prévention des ruptures dans les parcours résidentiels, l'accroissement des liens emploi/logement :

Départements de la Nièvre et du Cher

Dans ces territoires, des actions innovantes seront déployées dès 2021 ...



- le camping car animé par un binôme infirmier/travailleur social
- des visites explicatives de jugement d'expulsion
- participation des personnes concernées et développement de la pair-aidance
- étude avec universitaires et cabinet privé sur les coûts évités
- expérimentation de "baux de sauvegarde" pour les ménages menacés d'expulsion dans le parc privé
- formation des travailleurs sociaux aux problématiques spécifiques de la prévention des expulsions

A person wearing a dark jacket and a red tie is looking through a doorway at night. The scene is dimly lit, with a small light source visible on the wall to the right. The person's face is partially obscured by the door frame.

Le Service Public de la Rue au Logement :

un nouveau cadre
d'action pour aller plus
loin dans le déploiement
du Logement d'abord

En septembre 2017, le Président de la République lançait le plan quinquennal pour le Logement d'abord avec l'objectif d'apporter une réponse structurelle plus performante aux situations de sans-abrisme en constante augmentation depuis plus de dix ans en France. **Ce nouveau modèle d'action publique, qui vise un accès rapide au logement avec un accompagnement adapté, a d'ores et déjà produit des résultats très significatifs** et supérieurs à ceux des dernières années dans plusieurs domaines, à commencer par le relogement des ménages hébergés, la production de PLAI et de pensions de familles, l'ouverture de places en intermédiation locative, la prévention des ruptures ou encore la mobilisation de logements pour les réfugiés.

Depuis deux ans, le plan quinquennal pour le Logement d'abord a consacré un vrai changement de paradigme de l'action publique dans le domaine social et a profondément fait progresser les esprits. Au niveau national comme au niveau territorial, un processus de transformation est fortement engagé, et s'incarne tout spécialement dans les territoires de mise en œuvre accélérée du Logement d'abord, où l'action coordonnée de l'État, des collectivités territoriales et de leurs partenaires s'avère particulièrement pertinente.

La Cour des Comptes a clairement approuvé la stratégie Logement d'abord dans un rapport publié en janvier 2021 qui souligne **“une politique originale qui permet de faire mieux à moindre coût”**, un **“exemple de politique publique”** dont **“l'efficacité et l'efficience pour assurer l'accès au logement des personnes sans domicile, y compris pour ceux qui sont en souffrance sociale, ont été plus d'une fois éprouvées”**.

Pour autant, malgré les premiers succès indéniables du Logement d'abord et l'accroissement des crédits de l'État, le nombre de personnes sans domicile reste important. Dans le contexte de fragilisation d'un nombre toujours plus important de Français face aux prix élevés des loyers dans les zones tendues et dans le contexte d'une crise migratoire, le nombre de personnes à la rue et le volume de demandes au 115 reste élevé.

Pour assurer la meilleure réponse possible aux personnes en grande difficulté de logement, il est impératif d'aller au bout de la politique du Logement d'abord en réformant son pilotage qui reste adapté au modèle antérieur et prend mal en compte les logiques de parcours et de performance sociale. Malgré les efforts conjoints de tous les acteurs, l'organisation actuelle maintient encore une dichotomie forte entre hébergement et logement, entretenant l'idée d'un accès au logement selon un modèle en escalier.

Après un acte I qui a posé les bases, l'ambition de l'acte II du Logement d'abord est de revisiter l'ensemble des gouvernances et des **“modes de faire”** de la politique publique de l'hébergement et de l'accès au logement pour qu'elle porte pleinement ses fruits. Le Logement d'abord ne se réduit pas au développement absolument nécessaire du logement adapté ou de l'augmentation capacitaire. Il implique également de repenser les missions, le pilotage, le fonctionnement et le financement de tous les dispositifs du parcours des personnes allant de la rue au logement. C'est là tout l'enjeu de la mise en place du service public de la rue au logement promue dans l'acte II.

Qu'est-ce que le Service Public de la Rue au Logement?

Alors que le Logement d'abord constitue un principe d'action, le service public de la rue au logement peut être défini comme **le cadre d'intervention pour une action publique plus cohérente et plus efficace** dans la lutte contre le sans-abrisme.

Ce service public est l'expression d'une **volonté d'organiser une réponse agile et efficace**, tournée vers la mise en œuvre d'une politique au sein d'un ensemble cohérent d'acteurs qui va du niveau central au niveau territorial. Il est également lisible et compréhensible par les professionnels, les bénéficiaires et les citoyens. **Il s'appuie sur les acteurs des territoires**, avec le pilotage notamment des services déconcentrés de l'État. **Le service public de la rue au logement articule tous les acteurs de la chaîne de l'hébergement et du logement**, pour mettre pleinement en œuvre la stratégie nationale du Logement d'abord sur l'ensemble du territoire.

La mise en place du service public de la rue au logement s'appuie également sur une unification de la gouvernance des politiques d'hébergement et d'accès au logement jusqu'alors dispersée au sein de plusieurs administrations. **Unifier la gouvernance du plan pour le Logement d'abord est particulièrement pertinent car c'est une stratégie prioritaire de l'État s'appuyant sur un modèle - le logement d'abord - qui a fait ses preuves en France comme à l'étranger.**

Le Service public de la rue au logement, c'est :

Une ambition : diminuer de manière significative le nombre de personnes sans domicile

Avec des objectifs fixés par le Président de la République en 2017, qui font l'objet d'un suivi mensuel et territorial

Une stratégie : le Logement d'abord

Transformer en profondeur la stratégie de lutte contre le sans abris, en passant d'une réponse construite dans l'urgence s'appuyant majoritairement sur des places d'hébergement, avec des parcours souvent longs et coûteux, à un accès le plus rapide possible au logement avec un accompagnement social adapté aux besoins

Une feuille de route : pour engager les transformations structurelles et faire mieux

Réforme et simplification de la tarification ; renforcement du pilotage de la performance sociale ; consolidation de la gouvernance territoriale ; transformation de l'offre d'hébergement et d'accompagnement, etc.

Un cadre d'intervention simplifié : pour être plus efficace

Une gouvernance unifiée ; des leviers d'intervention rassemblés ; une intensité de suivi renforcée ; un interlocuteur identifié pour tous les acteurs ; un pilotage par objectifs et résultats, partagés en continu et régulièrement ré-évalués

Des principes d'actions : pour être au service de ceux qui agissent sur le terrain

Recherche constante de performance sociale ; territorialisation de l'action ; logique de service et de facilitation au service de ceux qui font ; association continue de l'ensemble des acteurs – services déconcentrés, associations, collectivités, opérateurs – et recherche de dynamiques partenariales au niveau local comme au niveau national ; écoute du terrain et amélioration continue ; construction des solutions et recherche d'innovations collaboratives



Les principes clés du Logement d'abord

1

Toute personne dépourvue de logement peut accéder le plus rapidement possible à un logement de droit commun, en évitant autant que possible un passage en hébergement

2

L'accès au logement doit être possible pour tous les publics, sans condition de comportement ni de ressources, avec une participation financière et un accompagnement modulés au regard des besoins et de la capacité de chacun

3

Toute personne sans logement ou risquant de le devenir peut accéder rapidement à un accompagnement individualisé, flexible, et adapté à ses besoins et souhaits

4

Le droit au logement désigne le droit, pour tout individu, à accéder à un logement pérenne, décent et indépendant, ou à s'y maintenir

5

Les politiques orientées vers le logement s'adressent à un large public allant des ménages sans-abri aux personnes vivant en logement indigne

**Délégation interministérielle
à l'hébergement et à
l'accès au logement**

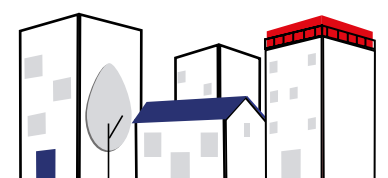
Grande Arche de la Défense - paroi Sud

92 055 LA DÉFENSE

contact.dihal@dihal.gouv.fr

tél. 01 40 81 33 60

dihal.gouv.fr



PLAN QUINQUENNAL POUR LE
LOGEMENT D'ABORD